



---

## TEXTES ADOPTÉS

---

### **P9\_TA(2023)0323**

#### **Le cas de Gubad Ibadoghlu, emprisonné en Azerbaïdjan**

#### **Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur le cas de Gubad Ibadoghlu, emprisonné en Azerbaïdjan (2023/2832(RSP))**

*Le Parlement européen,*

- vu ses résolutions précédentes sur l’Azerbaïdjan,
- vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant que Gubad Ibadoghlu, économiste politique de renom et figure de proue de l’opposition, a été brutalement attaqué et arbitrairement arrêté le 23 juillet 2023; qu’il reste emprisonné pour des motifs douteux en n’ayant que peu de contacts avec sa famille et son avocat et qu’il aurait été victime de traitements inhumains;
- B. considérant qu’il est connu pour ses critiques contre le gouvernement azerbaïdjanais, notamment en ce qui concerne la corruption, la mauvaise gestion des finances publiques et le manque de transparence budgétaire; qu’il est le président du Mouvement pour la démocratie et la prospérité de l’Azerbaïdjan, dont l’enregistrement a été systématiquement refusé;
- C. considérant que Gubad Ibadoghlu risque une peine de prison pouvant atteindre 12 ans sur la base d’accusations fabriquées de toutes pièces;
- D. considérant que son état de santé serait grave et qu’il aurait besoin de soins médicaux; que, le 5 septembre 2023, la Cour européenne des droits de l’homme a adopté des mesures conservatoires temporaires ordonnant aux autorités azerbaïdjanaises d’adopter des mesures urgentes pour assurer la protection de sa santé; que ses demandes d’être assigné à résidence ont été rejetées;
- E. considérant que des organisations indépendantes crédibles recensent actuellement près de 200 prisonniers politiques en Azerbaïdjan, dont des journalistes, des militants des droits de l’homme et des responsables politiques d’opposition; que des militants des droits de l’homme azerbaïdjanais tels que Mahammad Mirzali sont également menacés hors des frontières du pays;
- 1. réclame la libération immédiate et inconditionnelle de Gubad Ibadoghlu; exige qu’il ait immédiatement accès à un traitement médical adéquat et que ce traitement soit garanti; souligne que les accusations portées à son encontre sont fallacieuses, qu’elles sont dues

à ses activités militantes et qu'elles sont inspirées par des motifs politiques;

2. invite le VP/HR, le SEAE et les États membres à condamner les graves violations des droits de l'homme et de la démocratie en Azerbaïdjan et à évoquer la situation des personnes telles que Gubad Ibadoghlu dans toutes les réunions bilatérales et lors des négociations d'un futur accord de partenariat, dont la signature devrait être subordonnée à la libération de tous les prisonniers politiques;
3. demande instamment aux autorités azerbaïdjanaises de libérer l'ensemble des prisonniers politiques, des journalistes indépendants et des défenseurs des droits de l'homme, d'abandonner toutes les poursuites engagées à leur encontre pour des motifs politiques et de mettre fin à la répression extraterritoriale;
4. demande l'ouverture d'une enquête indépendante sur les mauvais traitements dont Gubad Ibadoghlu serait victime et sur les violations de son droit à un procès équitable; demande également aux autorités azerbaïdjanaises de lever l'interdiction faite à ses proches de quitter le pays;
5. demande à la délégation de l'Union de soutenir Gubad Ibadoghlu en participant à l'observation de son procès, en lui rendant visite en détention et en surveillant son état de santé;
6. invite l'Azerbaïdjan à protéger les droits fondamentaux de ses citoyens et à veiller à la présence d'un environnement libre et sûr pour l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association;
7. demande que, dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, des sanctions soient imposées aux fonctionnaires d'Azerbaïdjan qui ont commis de graves violations des droits de l'homme;
8. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux gouvernements et aux parlements des États membres ainsi qu'au président, au gouvernement et au parlement d'Azerbaïdjan.